



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

volailles

Question écrite n° 1424

## Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la récente baisse des céréales, qui aurait dû logiquement entraîner une baisse des prix de la volaille de 2,5 %. Or il s'avère qu'en rayon aucune baisse n'a été consentie aux consommateurs et, pire encore, il est à noter que, sur les dix derniers mois, le prix du poulet a même augmenté de 3,7 % ; quant à la dinde le prix s'est envolé de 6 %. Ainsi, mises bout à bout, les hausses successives portent à 26 % l'augmentation du prix de la volaille sur les cinq dernières années, alors que sur la même période l'inflation des produits alimentaires s'élevait à 10,8 %. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet et ses intentions pour remédier à cette situation.

## Texte de la réponse

Des indices du coût des matières premières utilisées dans l'alimentation des volailles sont calculés tous les mois par l'Institut technique de l'aviiculture. L'indice établi sur base 100 en janvier 2006 pour l'alimentation du poulet est passé de 150,89 en décembre 2011 à 204,47 en août 2012. Ainsi c'est plutôt à une hausse des prix des coûts de production que les producteurs sont exposés aujourd'hui. En particulier, les prix du maïs et du soja ont atteint des niveaux très élevés ces dernières semaines. Face à cette situation, le Gouvernement a établi un plan d'action pour répondre aux difficultés conjoncturelles de la filière. Ce plan comporte aussi des mesures plus structurelles pour éviter les effets de la volatilité des prix : renforcement de la coordination des politiques au niveau international, promotion de mécanismes de régulation au niveau européen, accompagnement d'un plan de construction de silos et d'un plan protéines végétales pour limiter la dépendance dans les importations, etc.. . Enfin, afin que ces à-coups dans les coûts de production soient répartis au sein de la filière et pour limiter l'impact au niveau du consommateur, une table ronde pour l'amélioration des relations commerciales et contractuelles au sein de la filière aura lieu dans le courant de l'automne. Elle réunira tous les acteurs, de la production au consommateur en passant par tous les maillons de la filière, y compris les distributeurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrice Verchère](#)

**Circonscription :** Rhône (8<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1424

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 juillet 2012](#), page 4448

**Réponse publiée au JO le :** [9 octobre 2012](#), page 5532